

LETTRE D'INFORMATION AUX PROFESSEURS PRINCIPAUX DE TERMINALE N°4 – Mai 2024

NOUVEAUTES 2024 :

- **Double authentification TOTP** : Afin de lutter contre les attaques de cyber-malveillance, il est désormais obligatoire pour vous d'utiliser une application TOTP pour vous connecter au site de gestion Parcoursup. Il est recommandé de télécharger l'application *Google authenticator*. Nous vous invitons à consulter la FAQ en annexe pour toutes questions. Il est également conseillé aux candidats de procéder aux opérations de double authentification habituelles par application TOTP.
- **Site d'entraînement** : Pour permettre aux candidats de se préparer au mieux au fonctionnement de cette phase d'admission et de limiter ainsi le stress lié à la découverte des fonctionnalités de la plateforme. Le site d'entraînement permet aux candidats de se mettre en situation pour répondre aux propositions des formations à partir d'une liste de vœux fictive : accepter ou refuser une proposition d'admission, conserver des vœux en attente, comprendre le fonctionnement des listes d'attente afin d'estimer les possibilités d'être admis... Le site liste les « règles d'or » pour tout savoir sur cette phase d'admission et propose aux candidats de tester leurs connaissances grâce à une série de quiz. A utiliser sans modération avec eux en classe !!!
Le lien : <https://entrainement.parcoursup.fr/Candidat/authentification?ACTION=31>
- **À la rentrée universitaire 2024, DU prépa talents catégorie B proposé à l'Université de Mayotte** : Destiné aux élèves de terminale souhaitant passer un concours externe de rédacteur territorial, de secrétaire administratif, de gendarme ou gardien de la paix. Plus d'infos par contact : prepa.talents@univ-mayotte.fr.

ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES DURANT LES PHASES D'ADMISSION

La phase principale d'admission : Du 30 MAI au 12 JUILLET 2024

En amont du 30 Mai, quelques précautions :

Avant l'ouverture de la phase d'admission, il faut vous assurer que chacun de vos élèves ait toujours accès à son compte Parcoursup. Il est essentiel de vérifier auprès d'eux qu'ils disposent toujours de leurs IDENTIFIANTS (mail + mot de passe).

RAPPEL : Si le candidat a oublié ou perdu son mot de passe/adresse mail, il doit en amont tenter de les récupérer via le site en cliquant sur « Identifiant(s) oublié(s) ». S'il n'a plus accès à son adresse mail et qu'il doit en indiquer une nouvelle, il devra alors envoyer un message via la rubrique CONTACT depuis la page d'accueil. Vous pouvez envoyer un message également depuis votre compte gestion en signalant les informations du candidat et la nouvelle adresse mail à indiquer.

Merci également d'inciter vos élèves à bien réfléchir en amont de l'ouverture de la phase d'admission quant à leur préférence et d'approfondir cette réflexion, si besoin est, quant à leur futur choix. Ce temps de réflexion nécessaire facilitera également, s'ils sont concernés, le classement de leurs vœux en attente selon leur préférence entre le 1^{er} et le 03 Juillet.

Durant cette phase, les candidats reçoivent les réponses des formations sur leurs candidatures : refusé(e), en attente ou admis(s). Pour ceux admis, ils ont une proposition d'admission à laquelle ils doivent répondre dans un délai bien défini. Le processus d'admission est un process solidaire et en continu. Toute proposition d'admission refusée ou perdue, suite au non-

Contact : saio@ac-mayotte.fr

Créé et mis à jour en Mai 2024 par le *Délégation Régionale Académique d'Information et d'Orientation

respect du délai de réponse, sera dans la nuit envoyée au 1^{er} candidat de la liste d'attente. Si le candidat reçoit plusieurs propositions, une seule ne peut être acceptée à la fois. Il est primordial que le candidat soit bien au fait de ses préférences et également très attentif à l'évolution de son dossier tant qu'il n'a pas accepté une proposition définitivement. Il a bien entendu la possibilité d'accepter une proposition non définitivement et de maintenir un ou des vœux plus intéressants sur lesquels il est en attente.

→ Le délai de réponses à une proposition d'admission :

- Proposition d'admission reçue le 30 et le 31 Mai : dernier délai pour répondre le **dimanche 02 Juin** (23h59, heure de Paris). Il est essentiel que les professeurs principaux fassent le point les 30 et 31 Mai pour s'assurer du respect de ce premier délai de réponse par leurs élèves
- Proposition d'admission reçue le samedi 1er juin : dernier délai pour répondre le **lundi 03 Juin** (23h59, heure de Paris).
- Proposition d'admission reçue à partir du dimanche 02 Juin : délai pour répondre fixé à **Jour J + 1** avant minuit, heure de Paris ; soit une réponse attendue au plus tard le lendemain du jour où la proposition est reçue.

→ Le classement des vœux en attente le cas échéant, selon leur préférence, sera obligatoire entre le **1^{er} et le 03 JUILLET** au plus tard, pour les candidats intéressés de les conserver.

→ Fin des réponses des établissements (envoi d'une proposition) : **10 JUILLET**

→ Fin des réponses des candidats : **11 JUILLET**

→ Fin de la phase principale et archivage des vœux en attente : **12 JUILLET 2024**

L'ordre de préférence du candidat émis entre le 1^{er} et le 03 Juillet sur ses vœux en attente sera pris en compte dans le cas où une place se libérerait en cours d'été. Exceptionnellement, des propositions d'admission pourraient lui être ainsi faites après la fin de la phase principale quand ses vœux seront archivés, suite à des désistements de candidats par exemple.

POINTS D'ALERTE // RAPPELS :

→ Les **élèves ayant été refusés sur tous leurs vœux au 30 Mai** doivent bénéficier d'un accompagnement soutenu de l'équipe éducative de l'établissement **dès le lendemain**. Il s'agit d'aider le jeune en consultant avec lui les résultats de l'admission et de trouver ensuite des poursuites d'études envisageables susceptibles de l'intéresser et de s'afficher lors de la phase complémentaire qui débutera le **11 Juin 2024**.

Un tutoriel est disponible sur le site Avenirs Onisep afin de vous guider dans cette étape : <https://reso-avenirs.onisep.fr/informations-sur-les-parcours-et-les-formations/tuto-parcoursup-que-faire-si-vous-n-avez-pas-recu-de-proposition-d-admission>

En annexes : Fiche professeur (FP) et Fiche élève (FE)

→ Dans le cas du droit au **réexamen de dossier pour des publics précis** (en situation d'handicap, trouble de santé invalidant, sportif/artiste de haut niveau...), un candidat peut écrire un message **dès l'ouverture de la phase d'admission depuis sa rubrique CONTACT** en signalant le ou les soucis rencontrés.

→ Un **non-respect de délai de réponse** à une proposition d'admission entraînera la perte de la proposition au lendemain matin du délai expiré.

→ **Le candidat ne peut accepter qu'une proposition à la fois**. Toute nouvelle acceptation de proposition annulera automatiquement celle précédemment acceptée (quelle que soit la procédure, principale ou complémentaire).

→ Il est primordial, pour tous soucis rencontrés, de réagir le plus rapidement possible en écrivant un message CLAIR depuis la **rubrique CONTACT de son dossier** sans attendre.

→ **Début Juillet 2024**, vos élèves nouvellement bacheliers n'ayant jamais reçu de proposition d'admission auront accès depuis leur dossier à la rubrique « **CAES** » (**Commission d'Accès vers l'Enseignement Supérieur**). Cette commission académique a pour objectif d'accompagner les bacheliers concernés vers la recherche de solution de formation adéquate à leurs profils et attentes dans la mesure du possible. Les candidats concernés et intéressés devront solliciter un accompagnement de la CAES en cliquant directement sur la fonction dédiée depuis leur dossier.

Contact : saio@ac-mayotte.fr

Créé et mis à jour en Mai 2024 par le *Délégation Régionale Académique d'Information et d'Orientation

La phase complémentaire : Du 11 JUIN au 12 SEPTEMBRE

La phase complémentaire permet de formuler **10 nouvelles candidatures parmi les formations disposant des places vacantes pour tous les candidats le souhaitant**. L'offre de formation, bien qu'elle soit importante, n'est pas autant diversifiée que celle de la phase principale.

- Il n'est pas permis de formuler un vœu déjà saisi lors de la phase principale quelle que soit la décision de l'établissement.
 - Si une formation recherchée ne s'affiche pas, cela signifie que la formation ne dispose pas de places vacantes
 - La phase complémentaire est un processus en continu qui peut évoluer quotidiennement **jusqu'en Septembre. Il est impératif pour ceux intéressés de la consulter très régulièrement.**
- Proposition d'admission reçue entre le 15 Juin et le 23 Août : délai pour répondre fixé à **Jour J + 1** avant minuit, heure de Paris ; soit une réponse attendue au plus tard le lendemain du jour où la proposition est reçue.
 - Proposition d'admission reçue à partir du 24 Août : délai pour répondre fixé **le jour même**, avant minuit, heure de Paris ; soit une réponse attendue au plus tard le soir même du jour où la proposition est reçue.

Les principes de précaution sont les mêmes à adopter que ceux de la phase principale.

Les vœux de formation en apprentissage : jusqu'en Septembre

Les candidats peuvent également s'ils le souhaitent formuler 10 vœux en apprentissage jusqu'en **Septembre à tout moment de la procédure**. Il faut au préalable que le jeune s'informe sur ce que sont les conditions exactes d'une formation sous statut d'apprenti.

L'élève retenu sur une formation **sous réserve de contrat doit impérativement contacter l'établissement ou le CFA** où sa candidature a été acceptée dès que possible. Il peut être accompagné par ces derniers dans sa recherche d'employeur. Sa place sera conservée tant que la capacité globale de la formation ne sera pas atteinte

ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES APRES L'ADMISSION

Les inscriptions administratives dans les établissements du SUP

Vos élèves doivent impérativement avoir en tête que la plateforme Parcoursup permet uniquement une **PRÉ-INSCRIPTION dans une formation**. Il est donc essentiel que ceux ayant accepté une proposition poursuivent leur démarche en procédant à leur **INSCRIPTION ADMINISTRATIVE** dans leur nouvel établissement.

↳ **Cette démarche est propre à l'établissement d'accueil et ne relève plus de la procédure Parcoursup. Pour tous soucis relatifs à l'inscription administrative, le candidat doit contacter directement et au plus vite son nouvel établissement afin qu'il soit aidé.**

Des délais limite d'inscription ont été définis et doivent être impérativement respectés car un non-respect peut entraîner la perte de la place. Pour nos candidats admis en hexagone/La Réunion, ils doivent impérativement informer leur formation d'accueil de leur arrivée pour finaliser leur inscription physiquement le cas échéant.

→ **12 JUILLET** : Limite des inscriptions administratives dans les établissements scolaires (Lycées) proposant des formations d'enseignement supérieur (ex : BTS, CPGE...) pour des propositions définitivement acceptées jusqu'au 8 juillet inclus.

→ **19 JUILLET** :

- Limite des inscriptions administratives dans les autres établissements (ex : Universités...) pour des propositions définitivement acceptées jusqu'au 11 juillet inclus.

- Limite des inscriptions administratives dans les autres établissements (ex : Universités...) pour des propositions acceptées avec des vœux archivés au plus tard le 12 Juillet

→ **23 AOÛT** : Limite des inscriptions administratives dans les établissements scolaires et autres pour des propositions définitivement acceptées au 18 août inclus ou pour une proposition d'admission acceptée avec des vœux en attente.

Contact : saio@ac-mayotte.fr

Créé et mis à jour en Mai 2024 par le *Délégation Régionale Académique d'Information et d'Orientation

La rentrée 2024-2025

Vos élèves doivent impérativement prendre connaissance de la date de rentrée prévue par son nouvel établissement, d'autant plus s'il est amené à quitter Mayotte à la rentrée prochaine.

Le non-respect de présence à la date de rentrée définie pourrait entraîner la perte de la proposition d'admission acceptée le candidat.

Pour tous soucis de retard ou d'impossibilité de présence à la date de rentrée définie, le candidat doit contacter directement et au plus vite son établissement afin qu'il signale sa situation.

Evènement : Préparation de la Mobilité

L'association « Emanciper Mayotte » organise sa 8ème édition du « **FORUM DE LA MOBILITÉ 2024** » du **06 Juillet 2024 au 03 Août 2024**.

Dans les différentes communes de l'île, l'association propose des séances d'informations collectives, des séances de formation également pour préparer les jeunes avant leur départ en mobilité. Pour tous renseignements, contactez le 0269 666 307 ou envoyez un mail à contact@emancipermayotte.org. Plus d'informations à venir sur le site de la mobilité étudiante : <https://mobilite.ac-mayotte.fr/>

AIDE ET ASSISTANCE POUR VOS ELEVES

Si vos élèves rencontrent des difficultés techniques, informez-les et habituez-les à ce qu'ils écrivent un message clair SANS ATTENDRE depuis la **rubrique CONTACT** de leur dossier Parcoursup. C'est le mode d'assistance à privilégier par les candidats.

Un **numéro vert (gratuit) d'assistance Parcoursup** est ouvert de 8h à 12h du lundi au vendredi toute l'année pour les candidats, familles et professeurs de l'académie de Mayotte : **0 800 721 800**

Une permanence académique sera assurée en continu le samedi 01 Juin de 10 h à 16 h.

N'hésitez pas à contacter l'assistance en vous munissant du numéro de dossier de vos élèves.

Par ailleurs, le Centre d'Information et d'Orientation de Mamoudzou est ouvert pendant les vacances du Lundi au vendredi de 08h30 à 14h (hors fermeture administrative du Lundi 22 Juillet au Vendredi 16 Août inclus).

Enfin, pour les candidats qui rencontrent des difficultés de connexion sur internet, sachez que des **espaces numériques** auxquels l'accès est gratuit sont ouverts sur toute l'île. La carte est affichée dans le mémo des Bacheliers dont vous avez été destinataires : <https://www.ac-mayotte.fr/apres-le-bac-parcoursup-122140>.

Nous vous remercions vivement de votre collaboration précieuse.

La DRAIO - Rectorat de Mayotte

Le Pôle PARCOURSUP

Mme Lucie Magnien ; responsable de pôle
Mme Joynitah Paparella ; chargée de mission
M. Inzoudine M'Kadara ; chargé de mission

Mme Sylvie Malo
Déléguée Régionale Académique à l'information et l'Orientation

Contact : saio@ac-mayotte.fr

Créé et mis à jour en Mai 2024 par le *Délégation Régionale Académique d'Information et d'Orientation

DATES CLES

30 Mai	<p style="text-align: center;">Début de la phase d'admission</p> <p style="text-align: center;">Faire le point auprès des élèves ayant un premier délai de réponse fixé au dimanche 02 Juin</p>
	<p style="text-align: center;">Demande de Réexamen du dossier pour les candidats qui n'ont pas trouvé de formation adaptée à leurs besoins spécifiques par message CONTACT : en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant ou les sportifs/artistes de haut niveau</p>
31 Mai	<p style="text-align: center;">Il est nécessaire de prévoir dans chaque établissement l'organisation et la mise en place de temps d'accompagnement et d'échanges des élèves ayant été refusés sur tous leurs vœux.</p>
02 Juin	<p style="text-align: center;">Dernier jour pour répondre aux propositions reçues dès l'ouverture. Sensibilisez tous vos élèves de terminales sur cette échéance.</p> <p style="text-align: center;">Une permanence académique est assurée en continu sur la messagerie CONTACT.</p> <p style="text-align: center;">Le samedi 1er juin, le numéro vert sera également ouvert de 10h à 16h.</p>
11 Juin	<p style="text-align: center;">Ouverture de la Phase Complémentaire : jusqu'à 10 nouveaux vœux sur formations disposant de places vacantes.</p>
Du 16 au 22 Juin	<p style="text-align: center;">Epreuves du BAC : Suspension du délai de réponse pour les candidats ayant reçu une proposition en Phase principale ou complémentaire sur les dates indiquées</p>
Du 1^{er} au 03 Juillet	<p style="text-align: center;">Classement des vœux en attente selon la préférence du candidat le cas échéant</p>
04 Juillet	<p style="text-align: center;">Saisine de la CAES pour accompagnement des candidats n'ayant jamais reçu une proposition d'admission</p>
08 Juillet	<p style="text-align: center;">Résultats du baccalauréat</p>
12 Juillet	<p style="text-align: center;">Fin de la phase principale (dernière proposition reçue le 10 Juillet pour les candidats avec délai de réponse le 11 Juillet)</p> <p style="text-align: center;">Archivage des vœux maintenus en attente</p>
12 Juillet	<p style="text-align: center;">Délai limite pour s'inscrire dans une formation dans un établissement scolaire pour une proposition acceptée définitivement jusqu'au lundi 08 juillet inclus</p>
19 Juillet	<p style="text-align: center;">Délai limite pour s'inscrire dans une formation dans un autre établissement que scolaire pour une proposition acceptée définitivement jusqu'au 11 juillet inclus et pour une proposition d'admission acceptées avec vœux archivés au 12 Juillet inclus.</p>
23 Août	<p style="text-align: center;">Délai limite pour s'inscrire dans une formation dans un établissement scolaire ou autre pour une proposition acceptées définitivement au 18 août inclus et pour une proposition acceptée avec des vœux en attente</p>
10 Septembre	<p style="text-align: center;">Fin de formulation des vœux (en apprentissage et en initiale)</p>
12 Septembre	<p style="text-align: center;">Fin de la phase complémentaire</p>
	<p style="text-align: center;"><i>Pour les propositions acceptées au-delà du 18 août, les candidats doivent contacter au plus vite et directement leur établissement d'accueil pour connaître les modalités d'inscription administrative</i></p>

Contact : saio@ac-mayotte.fr

Créé et mis à jour en Mai 2024 par le *Délégation Régionale Académique d'Information et d'Orientation